

SESSION ORDINAIRE

DU

26 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept le vingt six Avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Madame Astrid COCQUEMPOT BONEFAES**.

Etaient présents : MM. COCQUEMPOT BONEFAES – DELAVENNE – FAUCONNIER – WATTEBLED – BARBIER – FAUQUET – HABARE – FRANCOIS – VIOZELANGE – HENOCQUE –

Etaient absents excusés : MM. ALAVOINE – BAPTISTA –

LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE ASSAINISSEMENT ET COMMUNE –

Ces comptes en concordance avec les comptes de gestion du Receveur Municipal sont APPROUVES à l'unanimité.

Ils font ressortir les résultats suivants :

<i><u>pour l'Assainissement</u></i>	<i>Excédent d'Investissement</i>	<i>39 760. 02 €</i>
	<i>Excédent d'Exploitation</i>	<i>52 671. 94 €</i>
<i><u>pour la Commune</u></i>	<i>Déficit d'Investissement</i>	<i>79 815. 66 €</i>
	<i>Excédent de Fonctionnement</i>	<i>760 660. 80 €</i>

BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT ET COMMUNE –

Ces budgets sont APPROUVES à l'unanimité et s'équilibrent de la façon suivante :

<i><u>pour l'Assainissement</u></i>	<i>49 402. 58 €</i>	<i>en Section d'Investissement</i>
	<i>73 672 €</i>	<i>en Section de Fonctionnement</i>
<i><u>pour la Commune</u></i>	<i>708 305 €</i>	<i>en Section d'Investissement</i>
	<i>1 565 275 €</i>	<i>en Section de Fonctionnement</i>

Les taux d'imposition restent identiques :

TAXE d'HABITATION	9.95 %
TAXE FONCIERE BATIE	32.16 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	51.40 %

Le produit attendu de la *Fiscalité Directe Locale* s'élève à la somme de **200 571 EUROS**.

Les investissements inscrits correspondent :

- *aux travaux d'accessibilité au niveau des bâtiments communaux et de la cour de l'école primaire*
- *à la création d'un local chaufferie avec installation d'une nouvelle chaudière à l'école primaire et remplacement de l'ancienne (devis CRD bâtiment : 28 199. 86 € - devis BERTHE René : 20 598. 21 €)*

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

CONCESSION TEMPORAIRE	12 € le M2
CONCESSION PERPETUELLE	22 € le M2
LOGEMENT COMMUNAL BRAILLY Josette	235 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE

GRANDE SALLE

Personnes de la COMMUNE	ETE	170 €
	HIVER	250 €
Personnes EXTERIEURES	ETE	300 €
	HIVER	440 €

PETITE SALLE

Personnes de la COMMUNE	ETE	75 €
	HIVER	110 €
Personnes EXTERIEURES	ETE	135 €
	HIVER	180 €

Les salles sont laissées **GRATUITEMENT** à la disposition des **ASSOCIATIONS LOCALES** qui seront tenues cependant de **VERSER** la caution et de régler les frais de chauffage et d'éclairage suivants :

GRANDE SALLE	ETE	20 €
	HIVER	40 €
PETITE SALLE	ETE	15 €
	HIVER	20 €
LOCATION de la VAISSELLE	0.60 € / personne	
LOCATION de la VAISSELLE (Personnes de l'EXTERIEUR)	1.30 € / personne	
La vaisselle sera laissée GRATUITEMENT aux ASSOCIATIONS de la COMMUNE.		
CAUTION	160 EUROS	
CAUTION pour le NETTOYAGE	60 EUROS	

REPAS CANTINE SCOLAIRE

Repas ENFANT	2. 80 €
Repas ADULTE	4. 20 €

Ces tarifs seront appliqués au 1/9/2017.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les tarifs votés sont les suivants :

FOYERS d'1 PERSONNE	84 EUROS
FOYERS DE 2 PERSONNES	171 EUROS
FOYERS de 3 PERSONNES et PLUS	258 EUROS
RESIDENCES SECONDAIRES	126 EUROS
INTERMARCHE	1 780 EUROS

PARTICIPATIONS CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2017

Le Centre se déroulera du **10 au 28 JUILLET 2017** pour les enfants âgés de 4 à 14 ANS.

Les tarifs ne sont pas augmentés :

FAMILLES AVEC QUOTIENT FAMILIAL INFERIEUR à 650 EUROS

70 EUROS par ENFANT de la COMMUNE
85 EUROS par ENFANT de l'EXTERIEUR

FAMILLES AVEC QUOTIENT FAMILIAL COMPRIS ENTRE 650 EUROS et 950 EUROS

75 EUROS par ENFANT de la COMMUNE

95 EUROS par ENFANT de l'EXTERIEUR

FAMILLES AVEC QUOTIENT FAMILIAL SUPERIEUR à 950 EUROS

80 EUROS par ENFANT de la COMMUNE

100 EUROS par ENFANT de l'EXTERIEUR

Pour les courts séjours :

- **6 EUROS la nuitée pour les enfants de la COMMUNE**
- **8 EUROS pour les enfants de l'EXTERIEUR**

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX SOCIETES COMMUNALES

Elles sont reconduites à l'identique pour l'ensemble des sociétés.

Les subventions allouées aux forains qui s'installeront à l'occasion de la Fête Locale sont également reconduites.

Une subvention exceptionnelle de **2.000 EUROS** sera versée à la **FANFARE** pour l'organisation de son *130^{ème} anniversaire* le **DIMANCHE 2 JUILLET 2017**.

PLUI

Madame le Maire présente à l'Assemblée le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**.

Cette note de synthèse présente les grandes orientations.

Un débat est engagé. Aucune remarque n'est formulée.

La commune abandonne l'élaboration de son **PLU**.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Un devis sera sollicité pour le remplacement du fourneau de la Salle Polyvalente
- Le logement situé 43 rue Eugène Létocart sera loué à compter du **1^{er} JUIN 2017**. Le loyer mensuel est fixé à **550 EUROS** et la transaction locative est confiée à l'*Agence Immobilière LOG'IMMO de ST LEGER LES DOMART*.

DROIT D'INITIATIVE

Sébastien Wattebled fait remarquer que les engins agricoles et les camions rencontrent des difficultés pour circuler rue Marcel Bodelu en raison du stationnement des voitures.

Un rappel pourrait être fait dans le prochain bulletin afin que les riverains de cette rue se garent convenablement.

Elodie Hénocque fait remarquer qu'on retrouve des déchets et papiers sur le trottoir aux abords du kebab.

Des poubelles seront commandées et seront installées dans la commune dont une à proximité de ce commerce.

Elle signale qu'on lui a fait remarquer qu'il était dommage de démonter le parc de jeux installé rue Marcel Bodelu. Ce parc de jeux n'est plus aux normes et est devenu dangereux.